

SÉANCE DU 23 MAI 2019

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190523-DEL035-19-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2019  
Date de réception préfecture : 29/05/2019

**DELIBERATION N° DEL035-19**

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 mai 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. CUSSIGH, C. EGEEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 mai 2019)  
M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEEA, en date du 20 mai 2019)  
M<sup>me</sup> BRANON-MAILLET Simone (Pouvoir à C. Picca, en date du 19 mai 2019)  
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 23 mai 2019)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 21 mai 2019)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 20 mai 2019)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 22 mai 2019)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M. DUSSERRE Andy  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

MADAME ALBERTE BONNIN-DESSARTS A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Prise de participation dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) «Alpes Autopartage».**

**Rapporteur : Jacques FABBRO**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En tant qu'actrice du plan air énergie climat adopté au niveau métropolitain pour la période 2015-2020, la ville de Gières entend apporter sa contribution aux objectifs de réduction fixés dans ce document qu'il s'agisse des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre ou des émissions de particules fines (PM10 ou Nox). A cet effet, la commune promeut l'autopartage, qui, en permettant aux giérois de s'affranchir de leur véhicule particulier et de découvrir et de s'approprier d'autres modes de déplacement, constitue un levier majeur pour le développement d'une mobilité urbaine durable et la lutte contre la congestion du trafic routier.

Depuis 2012, en lien avec la société «Alpes Autopartage» et son réseau CITIZ, deux stations d'autopartage, qui comprennent chacune un véhicule, ont été mises en place sur le territoire de la commune. Elles sont situées place de la République et rue du Petit-Jean. Les travaux de modernisation de la place de la République imposeront le déplacement de la station existante. Un projet de réimplantation de cette station à proximité de la mairie sera étudié avec Alpes Autopartage, afin que le véhicule partagé puisse éventuellement être utilisé pour les besoins de la commune.

Afin de réaffirmer son soutien aux services de l'économie collaborative et de poursuivre et d'approfondir son partenariat avec la société coopérative d'intérêt collectif «Alpes Autopartage», il est proposé que la ville de Gières en rejoigne le capital. En devenant sociétaire, elle souscrit une prise de participation à hauteur de deux parts sociales, soit 1 500 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal

- d'agréer la prise de participation de la commune dans le capital de la S.C.I.C. « Alpes Autopartage »,
- d'en approuver les statuts et autres documents (pacte d'associés, règlement intérieur, règlement de l'Assemblée spéciale,...),
- de fixer à 1 500 € la souscription de la commune au capital de la société et de dire que les crédits seront inscrits au budget de la commune au compte 261,
- de désigner son représentant, Monsieur Jacques Fabbro, dans les organes de la société.

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 23 mai 2019.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.